

CHARTRE DU JARDIN PARTAGE DES COURTS CIRCUITS

Le jardin partagé est un lieu dans lequel nous souhaitons expérimenter la production de légumes, de plantes et de fruits guidés par les principes suivants :

- 1 - Les décisions sont prises collectivement.
- 2 – Les actions menées favorisent la biodiversité.
- 3 - Aucun produit chimique de synthèse n'est utilisé.
- 4 - L'utilisation d'énergies fossiles est limitée.
- 5 - La vie du sol est préservée et l'eau est utilisée avec parcimonie.
- 6 – Les essais et expérimentations sont au coeur des actions menées, tant qu'ils respectent les précédents principes.
- 7 - Les aliments produits au jardin sont utilisés par les adhérents des Courts Circuits
- 8 - Le lieu est aménagé de manière artistique par les adultes et les enfants.
- 9 – Le jardin est un lieu ressource.
- 10 – Se faire plaisir !!!!!

1 - Les décisions sont prises collectivement.

Chaque adhérent des Courts-Circuits peut donner son avis sur une action, en proposer d'autres, et participer aux décisions. Les décisions doivent être en accord avec la charte. Pour cela, il peut se rendre aux "Réunions jardins" organisées régulièrement sur le site des Petits Châtelets.

Les "Réunions jardins" font l'objet de compte rendus écrits et disponibles sur le site, de manière à ce que chacun soit tenu informé des avancées au jardin.

Décision par majorité des présents.

2 – Les actions menées favorisent la biodiversité.

(... ou tout au moins ne lui nuit pas.)

Nous cherchons à promouvoir la diversité de la vie, animale et végétale. Ainsi, avant chaque entreprise, nous considérons quel impact (positif ou négatif) celle-ci pourra avoir sur la biodiversité.

Une grainothèque permet à tous les adhérents d'échanger des graines diverses et variées. Nous attachons une importance particulière aux végétaux anciens et/ ou cultivés historiquement dans nos régions.

3 - Aucun produit chimique de synthèse n'est utilisé.

Engrais et pesticides chimique de synthèse sont totalement bannis de notre jardin.

4 - L'utilisation d'énergies fossiles est limitée.

Avant d'utiliser une machine à essence qui peut parfois faciliter le travail d'entretien du jardin, nous recherchons d'abord si une solution alternative et viable n'est pas envisageable. Si aucune solution n'est trouvée, nous tentons tout de même de limiter au maximum l'utilisation de ladite machine.

5 - La vie du sol est préservée et l'eau utilisée avec parcimonie

La vie du sol est riche et doit être préservée, et recréer. Pour cela, nous évitons le travail annuel du sol, en pratiquant le paillage permanent produisant de l'humus à partir des végétaux présents grâce aux organismes du sol. Ce mode de culture permet de ne pas utiliser trop d'eau.

Des réservoirs d'eau sont mis en place pour conserver l'eau de pluie afin de pouvoir l'utiliser au jardin. L'eau courante n'est donc jamais utilisée.

6 – Les essais et expérimentations sont encouragés, tant qu'ils respectent les précédents principes.

Chaque adhérent peut proposer une action, même s'il ne l'a pas préalablement testée ailleurs : cette expérimentation doit seulement être en accord avec les principes de cette charte et être validée par le groupe.

7 - Les fruits et légumes produits au jardin sont utilisés par les adhérents des Courts Circuits

Les fruits et légumes peuvent être partagés dans le cadre de repas collectifs au sein des Petits Châtelets. Les adhérents peuvent ainsi échanger des recettes, expérimenter de nouveaux goûts,...

8 - Le lieu est aménagé de manière pratique et artistique.

Le lieu est pensé de manière à pouvoir être praticable facilement par les jardiniers et leurs outils. Mais nous cherchons également à développer une dimension artistique à ce jardin. D'autre part, une attention particulière est apportée aux enfants en tant que concepteurs et utilisateurs du lieu.

9 – Le jardin est un lieu ressource.

Le jardin partagé est un lieu où l'on apprend en faisant. Les techniques et méthodes que l'on utilise au jardin ont vocation à être réutilisées par les jardiniers sur d'autres terrains.

Afin de favoriser cela, des comptes rendus des expérimentations menées sont visibles sur le site des Courts Circuits. D'autre part, une bibliothèque "spéciale jardin" est mise en place.